



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



18685/11

(OR. en)

PRESSE 498
PR CO 80

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3136^e session du Conseil

Affaires étrangères

Commerce

Genève, le 14 décembre 2011

Présidente

Mme Hanna TROJANOWSKA

Sous-secrétaire d'État, Ministère de l'économie de Pologne

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 3195 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

18685/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil s'est réuni à Genève pour préparer la huitième conférence ministérielle de l'**Organisation mondiale du commerce**, qui se tiendra du 15 au 17 décembre.

*Le Conseil a approuvé l'adhésion de la **Russie** et du **Samoa** à l'OMC. La décision sera prise lors de la conférence ministérielle de l'OMC.*

*Le Conseil a également donné son feu vert à la Commission pour qu'elle ouvre des négociations bilatérales avec l'**Égypte**, la **Jordanie**, le **Maroc** et la **Tunisie** en vue de créer des zones de libre-échange approfondi et complet.*

*Parmi les autres décisions prises par le Conseil, il a été convenu que l'UE soutiendra la demande de dérogation visant à permettre aux membres de l'OMC d'accorder un traitement préférentiel aux services et fournisseurs de services des **pays les moins avancés**.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC.....	6
---	----------

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE COMMERCIALE

– Adhésion du Samoa à l'OMC	7
– Adhésion de la Russie à l'OMC.....	7
– Accords de libre-échange avec les pays du sud de la Méditerranée	8
– Traitement préférentiel pour les pays les moins avancés.....	8
– Antidumping - Tubes et tuyaux en acier - Chine	8

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. François ROUX

Représentant permanent

Bulgarie:

M. Gancho GANEV

Représentant permanent de la République de Bulgarie
auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres
organisations internationales à Genève

République tchèque:

M. Martin TLAPA

Vice-ministre de l'industrie et du commerce

Danemark:

Mme Pia OLSEN DYHR

Ministre du commerce et de l'investissement

Allemagne:

M. Jochen HOMANN

Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'économie et de
la technologie

Estonie:

M. Väino REINART

Sous-secrétaire à l'économie et au développement,
ministère des affaires étrangères

Irlande:

M. Gerard CORR

Représentant permanent

Grèce:

M. Konstantinos PAPADOPOULOS

Secrétaire général, ministère des affaires étrangères

Espagne:

M. Alfredo BONET BAIGET

Secrétaire d'État au commerce extérieur

France:

M. Pierre LELLOUCHE

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des
finances et de l'industrie, chargé du commerce extérieur

Italie:

M. Amedeo TETI

Directeur général de la politique commerciale auprès du
ministère du développement économique

Chypre:

Mme Aigli PANTELAKI

Secrétaire permanent au ministère de l'agriculture, des
ressources naturelles et de l'environnement

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČŠ

Ministre des affaires étrangères, chef de délégation

Lituanie:

M. Egidijus MEILŪNAS

Vice-ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean FEYDER

Représentant permanent

Hongrie:

M. István MAJOR

Représentation permanente

Malte:

M. Joseph RAPA

Directeur général au ministère des finances, de l'économie
et des investissements

Pays-Bas:

M. Simon SMITS

Chef de délégation adjoint, directeur général pour les
relations internationales, ministère de l'économie, de
l'agriculture et de l'innovation

Autriche:

M. Reinhold MITTERLEHNER

Ministre fédéral de l'économie, de la famille et de la
jeunesse

Pologne:

Mme Hanna TROJANOWSKA
M. Mieczysław NOGAJ

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie
Directeur, service de la politique commerciale, ministère
de l'économie

Portugal:

M. Miguel Morais LEITÃO

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Roumanie:

M. Károly BORBÉLY

Secrétaire d'État, ministère de l'économie, du commerce et
des entreprises

Slovénie:

M. Matjaz KOVACIC

Représentant permanent

Slovaquie:

M. Kristian TAKAC

Vice-ministre, ministère de l'économie

Finlande:

M. Esko HAMILO

Sous-secrétaire d'État aux relations économiques
extérieures

Suède:

Mme Ewa BJÖRLING

Ministre du commerce

Royaume-Uni:

M. Edward DAVEY

Secrétaire d'État au commerce

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC**

Le Conseil a procédé à un échange de vues dans la perspective de la huitième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra au siège de l'OMC à Genève du 15 au 17 décembre. Il a également débattu des négociations sur l'accès aux marchés dans le cadre de l'accord sur les marchés publics.

Si aucune avancée majeure des négociations menées au titre du programme de Doha pour le développement n'est attendue lors de cette conférence ministérielle, le Conseil a réaffirmé qu'il souhaitait vivement que cette conférence aboutisse à un résultat global ambitieux. Il a également insisté sur le rôle essentiel de l'OMC en cette période de crise économique et financière et a dit s'associer aux efforts que déploie cette organisation afin de mettre en place un mécanisme de suivi efficace pour lutter contre le protectionnisme.

AUTRES POINTS APPROUVÉS**POLITIQUE COMMERCIALE****Adhésion du Samoa à l'OMC**

Le Conseil a adopté une décision approuvant, au nom de l'UE, l'adhésion du Samoa à l'OMC. La décision sera prise par l'OMC lors de sa huitième conférence ministérielle, qui se tiendra à Genève du 15 au 17 décembre.

Adhésion de la Russie à l'OMC

Le Conseil a adopté une décision approuvant, au nom de l'UE, l'adhésion de la Russie à l'OMC. La décision sera prise par l'OMC lors de sa huitième conférence ministérielle, qui se tiendra à Genève du 15 au 17 décembre.

Dans le cadre d'un ensemble de mesures plus vaste, le Conseil a aussi approuvé la signature¹ de quatre accords bilatéraux avec la Russie, qui figurent dans le protocole d'adhésion à l'OMC et portent sur les questions suivantes:

- gestion des contingents tarifaires applicables aux exportations de bois de la Russie vers l'UE;
- mise en place d'un mécanisme de compensation visant à ce que les exportations de pièces et composants de véhicules automobiles de l'UE vers la Russie ne diminuent pas à la suite de l'application du régime d'investissement dans le secteur automobile;
- maintien des engagements relatifs au commerce des services contenus dans l'actuel accord de partenariat et de coopération UE-Russie;
- introduction ou augmentation par la Russie des droits à l'exportation applicables aux matières premières.

¹ Cette signature devrait avoir lieu le 16 décembre à l'ambassade de Russie à Genève.

Accords de libre-échange avec les pays du sud de la Méditerranée

Le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations bilatérales avec l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie en vue de créer des zones de libre-échange approfondi et complet, dans le cadre des accords d'association euro-méditerranéens conclus avec ces pays. Ces négociations débuteront dès que possible.

Traitement préférentiel pour les pays les moins avancés

Le Conseil a adopté une décision approuvant, au nom de l'UE, l'octroi, par la conférence ministérielle de l'OMC, d'une dérogation permettant aux membres de l'OMC d'accorder un traitement préférentiel aux services et fournisseurs de services des pays les moins avancés.

Antidumping - Tubes et tuyaux en acier - Chine

Le Conseil a adopté un règlement instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de certains tubes et tuyaux sans soudure en acier inoxydable originaires de Chine (*doc.* [17401/11](#)).
